

# A propos du livret de compétences des écoles maternelles de l'Oise

**Jean-Luc Mignard**

Connaissez-vous ce document de 47 pages qui a pour titre « Livret de compétences » pour les écoles maternelles de l'Oise ? [http://services.ac-amiens.fr/siteia60/images\\_fiches/321\\_1\\_0003\\_livret\\_compétences260111\\_new.pdf](http://services.ac-amiens.fr/siteia60/images_fiches/321_1_0003_livret_compétences260111_new.pdf)

C'est un document académique élaboré avec beaucoup de sérieux dont l'objectif est d'apporter aux enseignants de maternelle un outil exhaustif d'évaluation de la petite à la grande section. Ces tayloristes de l'éducation ont essayé de penser à tout. La logique productiviste parvient ainsi à 433 items à valider durant les 3 années d'école maternelle soit un item par journée d'école :

- 65 items sur s'approprier le langage
- 114 items sur découvrir l'écrit
- 43 items sur devenir élève
- 40 items sur agir et s'exprimer avec son corps
- 126 items sur découvrir le monde
- 45 items sur percevoir, sentir, imaginer, créer

Ce livret de compétences départemental édité avec le soutien des maires de l'Oise a ainsi été proposé à l'achat dans toutes les écoles maternelles du département.

C'est face à ce livret qu'une maman d'élève de petite section s'est confrontée ce jeudi 19 janvier avec une vingtaine de premiers items évalués dont deux seulement portés au crédit de son enfant. Sa tristesse m'a questionné.

Au-delà de l'aspect formel de ce document, s'est-on une seule fois interrogé sur son impact humain ? A-t-on seulement pensé aux dégâts qu'une telle évaluation pouvait engendrer dans les familles quand découvrant « ce superbe outil », des parents s'aperçoivent que sur une vingtaine d'items évalués de leur bambin en petite section, seul deux items ont été accrédités d'une date, sésame attestant la validation d'une compétence.

*« Mon gamin est-il déjà si nul ? Que doit penser la maîtresse ? A trois ans, il est déjà catalogué, pourtant à la maison, on le trouve bien notre petit ! Est-ce que vous pensez que je dois consulter un psychologue ? ».* Voilà ce à quoi ce jeudi soir, j'ai dû m'employer pour consoler et atténuer les effets de cet outil si bien pensé qui méprise le vecteur de « l'estime de soi », ce vecteur essentiel qui permet à des parents de croire aux chances futures de réussite de leur cher petit. Un peu pris au dépourvu, je me suis retrouvé obligé d'expliquer que cet outil avait été conçu loin des réalités du terrain sans augurer des représentations familiales, que ceux qui l'avaient imaginé étaient certes de très bons pédagogues, mais des pédagogues de bureau

qui ne trempaient plus leur sueur au fronton de ces écoles où on peut encore lire stupidement « Liberté, égalité, fraternité ».

La détresse de cette personne m'a beaucoup interrogé. Ma soif de questions s'est alors assouvie de ces quelques réflexions nocturnes sur lesquelles vous n'êtes pas obligés d'être d'accord.

Je me suis dit que lorsque l'école évalue un élève, elle évalue par défaut l'Education que lui transmettent ses parents. Elle l'accrédite ou la discrédite. Elle renvoie aux parents l'image de leur condition sociale, intellectuelle et affective qui est la leur. Et si ces parents n'ont pas les outils pour analyser leur ressenti, ils s'enferment vite dans les stéréotypes qu'ils ont eux-mêmes construits (J'étais nul en maths, ça se comprend).

L'estime de soi est une image réflexive : Les enfants ne naissent pas avec une image d'eux-mêmes, Ils apprennent à se voir d'abord et avant tout à travers les yeux des personnes importantes pour eux : leurs parents, leurs frères et sœurs, leurs enseignants et enseignantes et enfin, leurs amis. J'essaie quotidiennement d'en être conscient en classe. Mais ce qu'il ne faut surtout pas oublier, c'est que cette image est réflexive dans la mesure où les parents transfèrent leur image au niveau de leurs enfants, dont parfois les rêves qu'ils n'ont pu réaliser. L'évaluation de leur enfant porte en elle leur propre évaluation. Quand un enseignant met « Peut mieux faire », il porte un message à son élève, mais par réflexivité à toute une famille. Nous ne sommes jamais assez vigilants face aux commentaires qu'on émet.

En produisant ce document, a-t-on réfléchi à l'utilisation future de cet outil, à sa présentation aux familles, au ressenti qu'il amènerait suivant les personnes à qui il s'adresserait ? Sa présentation est très technique. Il lui manque un message d'humanité. Mais peut-être n'y est-il pas car ce document est fortement déshumanisé ?

Concernant cette maman, ces dix-huit items non entérinés sont ressentis comme autant de coups de poignard. L'enseignante ayant évalué 20 items atteste le travail fait, mais par défaut accrédite la thèse que si elle les a évalués, cet enfant pouvait les valider.

Cette nuit-là, j'ai pensé qu'il y avait une distorsion énorme entre l'entreprise louable d'apporter des outils aux enseignants pour les aider dans leur pratique, et les dégâts collatéraux qu'elle engendre du fait d'une formulation mal intériorisée et digérée, entre la conception d'un outil et son application. Ce qui paraît explicite à son concepteur peut devenir implicite à son utilisateur puis à la lecture faite par les familles. Suivant les stratégies employées pour valider les items, on risque d'aboutir à une différenciation des interprétations et au final de la validation des acquis d'une école à l'autre. On peut s'interroger légitimement sur sa diffusion précoce.

On peut aussi s'interroger sur ces outils d'évaluation de masse mal appréhendés ne laissant plus aux écoles la formulation et la validation de leurs propres grilles d'évaluation établies sur des projets précis et porteurs de sens. Il y a là une autre distorsion entre ce que l'équipe enseignante propose et l'évaluation qui lui est imposée. Sans doute l'heure n'est-elle plus à la confiance et à l'autonomie des enseignants ? Pourtant qu'ils étaient productifs ces référentiels d'école qui se construisaient sur les situations d'apprentissage élaborés par les enseignants afin de répondre aux programmes de l'école maternelle. Aujourd'hui, on inverse les rôles, on

ne construit plus des évaluations à partir des situations d'apprentissage mais le contraire. Ce côté réducteur m'inquiète beaucoup.

Je rejoins Eveline Charmeux quand elle dit que *« l'évaluation doit si elle veut avoir comme fonction de permettre un réajustement du travail d'enseignement, être interne à ce travail, et être conçue à partir de ce qui a été effectivement vécu. Donc qu'aucune évaluation externe ne peut jouer ce rôle »*. Et quand elle ajoute qu' « elle doit être rare, si elle veut laisser aux apprentissages le temps de se faire ».

Cette nuit-là, ce livret m'a beaucoup chiffonné. Je l'ai bien regardé auparavant, mais avec cet œil distant de celui qui n'est pas trop concerné. A-t-on vraiment besoin de plus de 400 items pour cerner les possibilités d'un enfant de maternelle et l'aider à grandir. Je me suis dit que le bon sens se raréfiait dans notre système éducatif. Avec un tel document, ne change-t-on pas les finalités de l'enseignement en maternelle. Elles ne sont plus d'apprendre, de rechercher, de découvrir, de tâtonner, questionner, expérimenter, elles en deviennent cette synthèse commune qui est celle d'être évalué, non pas dans le sens de « donner de la valeur » (Livre de Gérard de Vecchi, Evaluer sans dévaluer), *« mais en obligeant les enseignants à ne se focaliser que sur des éléments évalués et évaluables. Ce qui s'applique à la production industrielle ne fonctionne pas dans le domaine éducatif »* (Marie-Françoise Bonicel).

De façon lucide, Pierre Frackowiak ajoute : *« Ce système d'évaluation a été imposé et s'est imposé comme s'il était une évidence qui ne se discute même pas ou même plus, comme s'il était naturel, logique et moderne »*

A croire que nos têtes pensantes dans les hautes sphères sont obnubilées par l'évaluation, la production de chiffres, la LOLF. La RGPP impose par ses critères à la pédagogie une production de chiffres quantitative. Est-ce qu'un million d'élèves pris en APE en 2010-2011 signifie que la qualité de l'enseignement s'est améliorée ?

L'évaluation est utile mais son niveau d'exigence a du mal à se corréliser avec l'école maternelle. Ce qu'un enfant parvient à faire un jour n'est pas forcément réalisé le lendemain. Face à une capacité d'attention limitée, il a besoin de liberté, de choix dans les activités proposées. Il devient difficile alors de porter certaines appréciations. Je me souviens quand j'enseignais en maternelle que la psychologue scolaire refusait d'intervenir avant la grande section, jugeant qu'il fallait laisser du temps au temps, que chaque petit enfant se construit différemment, certains évoluant très vite au niveau du langage quand d'autres sont des ténors de la motricité.

On aimerait tant pourtant que nos IEN, nos conseillers pédagogiques nous parlent de nouveau de ces chemins détournés que les élèves nous obligent à emprunter pour leur faire acquérir telle notion. On aimerait tant les revoir nous proposer ces astuces qui font des situations d'apprentissage, ces moteurs qui ronronnent un jour, et toussotent un autre. Ces situations qui marchent pour l'un et pas pour l'autre. Ont-ils oublié cette odeur du cambouis ? Ce tâtonnement expérimental qui fait qu'un enfant de maternelle ne grandit pas uniformément au bon vouloir des items sélectionnés par sa maîtresse, que celui-là qui ne pense qu'à jouer avec les petites voitures et non à faire sa photocopie pour évaluer tel item n'en apprendra pas moins à lire dans trois ans au CP si on ne l'a pas dégouté de jouer, donc de travailler aurait dit Pauline Kergomard. Quel dommage, ce métier est tellement passionnant.

## Motion unitaire contre le LPC maternelle du 20 juin 2011:

Le 11 mai, l'Inspecteur d'académie a fait parvenir à l'ensemble des directeurs (trices) d'école une circulaire départementale sur la mise en place d'un livret de compétences départemental pour l'école maternelle.

A ce jour, seul l'IA de l'Oise a pris cette initiative qui ne répond aucunement à une commande du ministère. Or, «Le livret personnel de compétences, tel que défini par l'arrêté du 14 juin 2010 ... entre en vigueur dans tous les établissements scolaires du premier degré et du second degré publics et privés sous contrat scolarisant des élèves de 6 à 16 ans, à compter de la rentrée scolaire 2010».

**Donc, les élèves de maternelle ne sont donc pas concernés par cette obligation.**

Quant à la circulaire n° 2008-155 du 24-11-2008, elle indique " qu'un bilan des acquisitions de l'école maternelle, réalisé en référence aux programmes, est effectué en fin de grande section et joint au livret scolaire ». Aucun protocole d'évaluations n'a donc de caractère obligatoire à l'école maternelle et le LPC n'a pas d'existence réglementaire avant la scolarité élémentaire. La seule obligation consiste à fournir le bilan réalisé à partir des outils d'évaluation laissés au choix des enseignants.

Cette circulaire locale, unique en France, ne peut donc faire état que de propositions, de mise à disposition d'outils, en aucun cas d'injonctions ni d'obligations.

De plus, l'Inspecteur d'académie demande aux directeurs(trices) de « prendre l'attache » de leur Maire pour « examiner ensemble les intérêts scolaires de cette initiative ». Depuis quand, les enseignants ont-ils à prendre l'attache du Maire de leur commune pour discuter du bien-fondé d'un outil pédagogique d'évaluation ?

Nous sommes opposés à ces pratiques qui brouillent les compétences de chacun des partenaires éducatifs.

L'Association des Maires Ruraux de l'Oise (AMRO) encourage donc les Maires à ne pas s'engager dans cette voie et à refuser cette nouvelle charge financière contre-productive.

En conséquence, **le SNUipp-FSU de l'Oise, le SNUDI-FO, la FCPE, l'AMRO** appellent :

- les enseignants à ne pas remplir ce livret de compétences à continuer à utiliser les outils d'évaluation de leur choix
- les directeurs (trices) à ne pas discuter avec les Maires du « bien-fondé pédagogique » d'un tel outil.
- les Maires à refuser de financer ce livret